

Test de Lecture

Règlement du Test de Lecture mensuel Prescrire Session 2010-2011

Vous êtes abonné(e), à titre individuel, à *Prescrire* ou à *L'Intégrale Prescrire*, vous pouvez donc vous inscrire à la session 2010-2011 du *Test de Lecture mensuel Prescrire*, quelle que soit votre activité professionnelle ou, si vous êtes étudiant(e), quel que soit votre niveau d'études.

S'INSCRIRE : UN ACTE VOLONTAIRE. Pour vous inscrire à la session 2010-2011, il est nécessaire d'écrire au Service Relations Abonnés (a) et de vous acquitter d'un droit d'inscription annuel de **54 €** (ou **40 €** pour les bénéficiaires d'un abonnement à tarif Réduit ; la liste des bénéficiaires du tarif Réduit figure en page VI de la "Lettre aux Abonnés" brochée au milieu des numéros de *Prescrire*, ainsi que sur le site www.prescrire.org).

Pour les étudiants, le droit d'inscription annuel est inclus dans le montant de l'abonnement, et seul un courrier est nécessaire pour l'inscription.

Vous recevrez ensuite une facture justificative pour votre comptabilité (facture "acquittée" ou "descriptif de la commande" pour les étudiants) et un certificat d'inscription ; ainsi que le dossier de formation comportant les 11 coupons-réponse personnalisés qu'il vous restera à remplir et à retourner, à raison d'un par mois, tout au long de la session 2010-2011. Il est fortement recommandé de s'inscrire **avant le 31 décembre 2010** pour répartir au mieux votre temps de préparation aux réponses. Les demandes d'inscription expédiées après le 15 janvier 2011 ne seront pas prises en compte (cachet de la poste faisant foi). Si vous vous êtes abonné(e) récemment, et si vous souhaitez participer à la session 2010-2011 du *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de vous procurer les numéros antérieurs nécessaires, à partir du numéro 323 (septembre 2010), et de répondre aux questionnaires déjà publiés, sans dépasser la date limite de retour du questionnaire publié dans le numéro 326 (31 janvier 2011).

UNE FORMATION CONTINUE. Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* vous permet de vérifier, après la lecture d'un numéro de *Prescrire*, que vous avez repéré les informations importantes. Si votre mémorisation a été insuffisante, rien ne vous empêche (bien au contraire, la nature du Test vous y incite) de relire le numéro avant de répondre aux questions ou de vous y reporter en cas de doute. Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*.

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* session 2010-2011 comporte onze questionnaires mensuels de dix groupes de questions à 4 items. **Pour chaque item, il est impératif de répondre soit par Vrai, soit par Faux.** Le

premier questionnaire est publié avec le numéro 325 (novembre 2010) ; le onzième et dernier questionnaire est publié avec le numéro 335 (septembre 2011).

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant.

Vous disposez d'un maximum de deux mois pour retourner vos réponses à chaque questionnaire au moyen d'un coupon-réponse personnalisé fourni lors de votre inscription. Seules les réponses lisibles et envoyées par voie postale dans les délais (cachet de la poste faisant foi) sont corrigées et prises en compte pour le résultat final. Seuls les originaux des coupons-réponse sont acceptés.

UN TITRE MILLÉSIMÉ DE LECTEUR ÉMÉRITE, ET UNE ATTESTATION DE FORMATION. Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points : 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes. **Attention : l'absence de réponse par Vrai ou par Faux à un item sur le coupon-réponse personnalisé entraîne une absence de point pour la question.** Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20). Vos réponses sont corrigées sous le contrôle direct du Responsable du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par le Directeur de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante (en 2010-2011, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (31)).

Vous recevrez une Attestation de formation (40 crédits-heures), et un diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" si tous vos coupons-réponse nous sont parvenus dans les délais, et si vous avez obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

Que vous ayez ou non obtenu 176 points et retourné ou non les 11 coupons-réponse, vous recevrez le détail de vos notes mensuelles et votre score annuel dans les trois mois qui suivent la date limite de retour du onzième questionnaire.

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction de la session 2010-2011 du *Test de Lecture mensuel Prescrire* seront publiées successivement à partir du numéro 330 d'avril 2011. La liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire*, Promotion 2012, correspondant à cette session, sera publiée avec le numéro 339 (janvier 2012) de *Prescrire*, ainsi que sur le site internet www.prescrire.org.

©Prescrire

a- Service Relations Abonnés : 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France. Fax : (33) (0)1 49 23 76 48

Courriel : formations@prescrire.org

Merci d'indiquer votre numéro d'abonné(e).